



alpenkonvention convention alpine convenzione delle alpi alpska konvencija



Réseau Alpin des Espaces Protégés
Rete delle Aree Protette Alpine
Netzwerk Alpiner Schutzgebiete
Mreža zavarovanih območij v Alpah

BULLETIN DU RÉSEAU ALPIN

N°14

2003

EDITORIAL



JÜRGEN
TRITTIN

SOMMAIRE

EDITORIAL

Jürgen TRITTIN

Ministre Fédéral de l'Environnement,
de la Protection de la Nature et de la Sécurité des Réacteurs (D)
et Président en exercice de la Conférence alpine

PRÉFACE 2

Janez BIZJAK

Vice-Président du Réseau Alpin
Directeur du Parc national du Triglav (SI)

DOSSIER 3

Un événement franco-italien

Christine Michiels, Parc national du Mercantour (F)

**Le Parc national de Berchtesgaden et
ses projets de partenariat dans l'espace alpin**

Helmut Franz, Nationalpark Berchtesgaden (D)

Le gypaète barbu, l'ambassadeur des Alpes.

Richard Zink, Nationalpark Hohe Tauern (A)

**Parc national du Grand Paradis et Parc national de la Vanoise,
Ensemble au nom du Bouquetin**

Michele Ottino, Parco Nazionale Gran Paradiso (I)

Philippe Traub, Parc national de la Vanoise (F)

Partenariat Hohe Tauern / Ecrins / Triglav 1996 - 2003

Martin Kurzthaler, Nationalpark Hohe Tauern (A)

VIE DU RÉSEAU 8

Projet de coopération Alpes - Carpates - Pyrénées

Patrimoine mondial et espaces protégés alpins

Comité de Pilotage International

VIIème Conférence alpine à Merano et Réseau Alpin

Concertation 2002 : valeurs sûres et nouveautés

Rencontre des parcs des montagnes européennes à Chambéry

Grands prédateurs : un pas en arrière, deux en avant

Trofeo Danilo Re 2003 : Les Suisses grands vainqueurs !

ACTUALITÉS 11

**4ème Conférence Internationale et Assemblée Générale
des Espaces Protégés Alpins**

«Gesäuse» : le plus jeune parc national des Alpes

Certification environnementale pour le Parc naturel Mont Avic

Système d'Information Géographique du Réseau Alpin

Vision de biodiversité pour les Alpes

PUBLICATIONS 12

Au cours de l'Année internationale des montagnes 2002, deux résultats ont été atteints, desquels nous attendons une impulsion significative pour la mise en œuvre de la Convention alpine et de ses protocoles.

Dans le cadre de la VIIème Conférence alpine, les ministres de l'environnement des Etats signataires sont tombés d'accord sur le siège du Secrétariat permanent à Innsbruck (Autriche) avec une antenne localisée à Bolzano (Italie).

Avec la création du secrétariat c'est une condition fondamentale pour la continuité des travaux en vue de la mise en œuvre de la Convention alpine et de ses protocoles qui a été remplie. Le Secrétariat permanent, financé conjointement par les Etats signataires, soutiendra les organes de la Convention alpine dans la mise en œuvre aux niveaux professionnel, logistique et administratif. Il coordonnera des activités de recherches ainsi que le Système d'Observation et d'Information des Alpes, réalisera un travail de relations publiques et contribuera ainsi à une meilleure compréhension des objectifs de la Convention alpine par tous les acteurs dans l'espace alpin.

Les neuf protocoles de la Convention alpine dans les domaines des transports, de l'aménagement du territoire et du développement durable, de la protection de la nature et de l'entretien des paysages, de l'agriculture de montagne, de la forêt de montagne, du tourisme, de la protection des sols, de l'énergie ainsi que du règlement des différends sont entrés en vigueur en décembre 2002 avec la ratification de tous les protocoles par les Etats signataires de la Principauté du Liechtenstein, l'Autriche et l'Allemagne.

Au terme d'un processus d'une durée de plus de 10 ans, la phase de légitimation juridique et de création de conditions de base au niveau de l'organisation et de l'administration a ainsi globalement été menée à son terme avec succès. Il sera cependant important que les ratifications des protocoles encore en attente soient maintenant rapidement effectuées.

La mise en œuvre de la Convention alpine et de ses protocoles doit maintenant venir occuper le centre des activités.

Lors de la VIIème Conférence alpine, le 19 novembre 2002 à Merano, la République Fédérale d'Allemagne a pris, à la suite de l'Italie, la présidence de la Conférence. Je m'assurerai que pendant la durée de mon mandat des progrès mesurables soient atteints dans le processus alpin.

Acette fin, je considère les domaines des transports et des risques naturels comme particulièrement importants. Dans ces domaines, les conséquences pour les habitants des régions alpines sont particulièrement perceptibles.

Dans le domaine des transports, je veux d'une part faire avancer la signature et la ratification du protocole «transports» par toutes les parties contractantes y compris l'Union Européenne.

D'autre part, je soutiendrai des mesures supplémentaires pour le transfert du trafic routier sur le rail. Des accords concrets pour la collaboration transfrontalière sur les grands axes de transport (comme par exemple le « plan d'action Brenner » des ministres des transports d'Autriche, d'Italie et d'Allemagne) peuvent représenter un pas important pour atteindre cet objectif.

Les relations entre les conséquences du changement climatique et la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles deviennent toujours plus apparentes. C'est pourquoi nous devons améliorer efficacement tant la protection contre les dangers que les mesures préventives. Afin de mieux protéger les hommes et les biens dans l'espace alpin selon des standards comparables au niveau international, nous voulons faire avancer la mise en place d'un réseau transfrontalier des centres de compétence et des décideurs des parties contractantes.

Avec le Réseau Alpin des Espaces Protégés, depuis 1995 une contribution significative est apportée à la mise en œuvre du protocole «protection de la nature et entretien des paysages». Tant les partenariats entre les organismes gestionnaires des espaces protégés que les groupes de travail internationaux du Réseau participent

au développement d'une gestion efficace du patrimoine naturel et culturel exceptionnel des Alpes.

Pour les années à venir, je m'engage pour une nouvelle consolidation de la coopération transfrontalière pour la préservation et la gestion des espaces protégés.

Au-delà, je considère l'ouverture du Réseau Alpin vers d'autres régions de montagne au sens du développement de partenariats entre massifs, comme ils ont été décidés au sommet de Johannesburg et au sommet des montagnes de Bishkek, comme une contribution importante de la Convention alpine dans le cadre de la globalisation. C'est pourquoi l'Allemagne appuiera financièrement le projet du Réseau Alpin des Espaces Protégés pour le soutien de la constitution d'un réseau des espaces protégés des Carpates, en particulier dans le contexte de l'élargissement de l'Union Européenne.

Je souhaite pour la durée de la présidence allemande une collaboration intensive et fructueuse avec le Réseau Alpin des Espaces Protégés.

JÜRGEN TRITTIN



*MINISTRE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA SÉCURITÉ DES RÉACTEURS (D)
ET
PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA CONFÉRENCE ALPINE.*

PRÉFACE

Après 7 années d'activité et de nombreuses actions menées, le Réseau Alpin est devenu l'outil principal de la coopération internationale des espaces protégés alpins. Le principe de coresponsabilité, adopté lors de la 2^{ème} Conférence des Espaces Protégés Alpins à Pollein, connaît des premières applications au niveau des gouvernements des pays alpins. Ainsi l'Allemagne, la France et Monaco soutiennent activement l'action du Réseau Alpin, notamment par le biais d'une action de coopération avec le massif des Carpates (cf. article). La Slovénie met à disposition une personne pour le Réseau Alpin dans le Parc national du Triglav qui participe aux travaux de traduction et de coordination des actions avec les partenaires slovènes du Réseau Alpin. Ces dispositions répondent à la décision de la VII^{ème}

Conférence alpine (cf. article) et appuie le financement français (Etat et régions alpines) du Réseau Alpin qui continue à assurer le fonctionnement et la plupart des actions de l'unité de coordination. Cette excellente initiative française est donc de plus en plus soutenue par les pays partenaires et reste une contribution très concrète d'un pays signataire à l'application de la Convention. La solidarité entre les pays alpins sera nécessaire pour renforcer encore la coopération constructive des espaces protégés dans l'esprit de la Convention alpine – elle constitue aussi une vitrine de la Convention vis-à-vis du grand public.

JANEZ BIŽJAK

*VICE-PRÉSIDENT DU RÉSEAU ALPIN
DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DU TRIGLAV (SI)*

UN EVENEMENT FRANCO- ITALIEN

Le Parc national du Mercantour situé dans le sud de la France et le Parc naturel Alpi Marittime en Italie partagent une frontière commune d'environ 33 km et coopèrent activement depuis plus de 18 ans.

Jumelés depuis le 10 juillet 1987, ces espaces ont réalisé de nombreuses actions communes motivés par la complémentarité de leurs territoires et de leurs patrimoines naturels et culturels. Réintroduction du bouquetin et du gypaète barbu (en alternance coté français et côté italien) constituent deux opérations phares de la stratégie commune de maintien et d'augmentation de la biodiversité. Afin de dresser un inventaire précis du patrimoine naturel et culturel et de ses enjeux, un Atlas transfrontalier des Parcs du Mercantour et delle Alpi Marittime a été élaboré et édité dans les deux langues.

La création d'une identité pour les deux espaces protégés s'est concrétisée notamment par la mise en place d'une signalétique commune sur les cols transfrontaliers, l'édition bilingue d'un guide de randonnée, la création d'exposition ou de film...

Distingués depuis le 16 octobre 1993 par l'octroi du Diplôme du Conseil de l'Europe, renouvelé en 1998, les deux parcs ont exprimé leur volonté de consolider la coopération franco-italienne en signant une Charte de jumelage le 6 juin 1998. Les deux aires protégées ont déposé leur candidature au classement sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Aujourd'hui, grâce à l'Europe (programme AINTERREG III A) et aux financements du Conseil Général 06, du Conseil Régional PACA et de la Région Piémont, les deux partenaires posent un nouveau jalon sur la voie qui doit les mener vers un parc européen, par la mise en place d'une cellule opérationnelle de coopération. Celle-ci, animée par Marina Jauffret-Cervetti, du côté français et une personne en cours de recrutement pour la partie italienne, apporte son appui aux équipes permanentes des deux établissements sur les plans administratifs et techniques pour la conception et la réalisation des projets de protection,



Gardes des deux parcs
© G. Rossi - PN Mercantour (F)

d'aménagement, de communication et d'accueil. Un plan d'action commun réalisable à moyen terme sera clairement affiché.

La cellule opérationnelle travaille également à la recherche de financements en proposant des projets tel que le « Plan d'action pour un tourisme durable ». Les gestionnaires s'engageraient dans une démarche de partenariat avec les socio-professionnels locaux en favorisant leur mise en réseaux, la qualification de l'offre (vers un label Parc européen), la formation des prestataires... Ils favoriseraient ainsi le développement d'activités pérennes respectant ce capital nature à léguer aux générations futures.

Un autre projet nommé « Aqua » permettrait aux deux établissements de s'ouvrir à une large collaboration avec plus d'une dizaine d'espaces naturels italiens dans le cadre d'interventions concernant les ressources hydriques en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Pêche.

Ces deux dossiers ont été déposés et les parcs attendent avec optimisme cette possibilité de renforcer leurs actions.

D'autres dossiers sont à l'étude comme « la restauration de voies de communication transfrontalière ». Le Parc naturel Alpi Marittime et le Parc national du Mercantour souhaitent préserver et valoriser les témoignages du passé en entreprenant des travaux de restauration de sentiers qui constituent un patrimoine historique et culturel transfrontalier et un atout touristique indéniable. Un plan d'action commun pour la gestion scientifique sera également proposé.

Il est certain que la coopération effective de ces deux espaces protégés voisins est de nature à renforcer le sentiment des populations de part et d'autre de la frontière d'être légataires du même héritage et de partager une communauté de destin.

*CHRISTINE MICHIELS
PARC NATIONAL DU MERCANTOUR (F)*

Le Parc national de Berchtesgaden et ses projets de partenariat dans l'espace alpin

Tous les grands espaces protégés alpins ont des objectifs similaires: protection de la nature, recherche et éducation à l'environnement. Afin de réaliser ces objectifs, chaque espace protégé a élaboré au cours des années ses propres méthodes et instruments, adaptés à la structure et au rôle spécifiques de la région dans laquelle il se trouve. Néanmoins, les principes et objectifs globaux ne sont pas comparables. Pour cette raison, le Parc national de Berchtesgaden coopère avec d'autres espaces depuis sa création il y a 25 ans. Avec la création du Réseau Alpin des Espaces Protégés en 1995, une institution a vu le jour qui simplifie, renforce et améliore cette coopération. Les exemples suivants: comptage de chamois, monitoring des sources et Habitats, permettent d'exposer une partie des nombreux projets communs.

Comptage de chamois

Le projet de recherche du Parc national de Berchtesgaden est lié étroitement à la recherche sur les chamois menée par le Parc national Suisse où les comptages de chamois sont réalisés depuis des décennies selon une méthode bien définie. Le Parc national de Berchtesgaden a repris cette méthode pour les comptages réalisés dans deux zones choisies et a ainsi permis une comparaison des données avec des situations de départ complètement différentes. Dans le Parc national Suisse, les populations de gibier ne font l'objet d'aucune gestion ou régulation; dans le Parc national de Berchtesgaden, au contraire, on chasse le chamois dans la zone tampon temporaire et dans la zone tampon permanente, ce qui doit accélérer et aider à la formation de forêts naturelles mixtes de montagne.



Chamois
© K.Wagner - PN Berchtesgaden (D)

Le monitoring des sources

Dans ce domaine, le Parc national de Berchtesgaden coopère avec le Parc national des Kalkalpen (Autriche). La force de cette recherche réside dans la considération des sources comme des espaces de vie. Au cours de l'année, les sources ne subissent que de très faibles variations de température. Des groupes d'animaux spécialisés avec une tolérance de température très faible sont liés à ces conditions. Un probable changement de climat aura des conséquences à moyen et à long terme sur la faune et la flore des sources. Depuis 1998, les Parcs nationaux de Berchtesgaden et des Kalkalpen (Autriche) échangent des informations sur les méthodes et les résultats du monitoring des sources.

Habitats

Une directive de l'Union Européenne déclare que les milieux de vie naturels d'intérêt commun doivent être sauvegardés au sein d'un réseau européen Natura 2000. Les habitats sont cités explicitement sur une liste. Leur état doit être contrôlé par les états membres. La grande majorité des espaces protégés alpins ont été regroupés au sein d'une zone Natura 2000. Indépendamment de cette directive, le Parc national Suisse et les Parcs nationaux des Hohe Tauern et de Berchtesgaden ont conclu un accord en 1996 selon lequel ils s'engagent à réaliser une banque de données comparables sur la base de photos aériennes et à interpréter ces données à partir des mêmes clés d'interprétation et des mêmes critères. A la même époque, un partenariat avec le Parc national de la Vanoise vit le jour avec le soutien du Réseau Alpin des Espaces Protégés. Dans ce cas aussi, les partenaires s'engagent à coopérer sur la base des deux systèmes d'information géographique existants afin d'identifier les habitats d'une manière exhaustive et d'échanger les méthodes et les résultats élaborés sur cette base. En 1999, le Réseau Alpin des Espaces Protégés a organisé pour la première fois un atelier sur le thème "Habitats" pour pouvoir réagir aux obligations imposées par l'UE aux espaces protégés alpins. Le groupe s'est mis d'accord pour continuer à développer les travaux préparatoires réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale et trilatérale et pour cofinancer ces travaux à partir des moyens disponibles dans le cadre du programme INTERREG III B de l'UE. Le projet a été approuvé en 2002. Les onze espaces protégés alpins concernés sont sur la bonne voie pour maîtriser la protection et la gestion des habitats Natura 2000 grâce à une méthode commune et pour sauvegarder et promouvoir la diversité biologique.

Ces exemples montrent que les espaces protégés peuvent coopérer sous une multitude de formes. Ceci profite à tous les aspects concernés, dont l'environnement. C'est pourquoi il faut développer des mesures de protection supranationales et utiliser les synergies.

HELMUT FRANZ
NATIONALPARK BERCHTESGADEN (D)

L

Le gypaète barbu, l'ambassadeur des Alpes

Il y a 25 ans, lorsque plusieurs zoos en Europe décidèrent d'élever et de réintroduire le gypaète barbu, personne ne pensait qu'il s'agirait d'un des projets de protection des espèces les plus réussis dans l'espace alpin. Il s'agissait d'une idée partagée au niveau international et il s'agit, depuis 2000, d'un projet international qui dispose d'un bureau de coordination financé par tous les pays alpins.

Après plusieurs années de préparation, une convention multilingue garantissant les droits fondamentaux des membres de France, d'Italie, d'Autriche et de Suisse a été rédigée avec l'aide du Réseau Alpin des Espaces Protégés dans le Parc national des Hohe Tauern. Cette convention fixe la structure d'organisation, le mode de transmission des données et les droits de publication des données d'observation. Pour la première fois au cours des 20 ans de l'histoire du projet de protection des espèces, il a été possible de rassembler les résultats d'observations locales réalisées par les directions des différents espaces protégés, de les faire contrôler par des experts locaux et de les envoyer au nouveau bureau de coordination afin de les faire évaluer à un niveau international. Le Parc national des Hohe Tauern se charge de la coordination du projet et représente les espaces protégés participant.

Vous vous demandez peut-être pourquoi une coopération internationale est-elle nécessaire pour une seule espèce d'oiseau? La réponse se trouve dans la biologie de l'espèce. Les gypaètes barbus sont de vrais artistes du vol. Le matin, ils remontent lorsque les conditions météorologiques sont favorables et peuvent alors parcourir plusieurs centaines de kilomètres en quelques heures. Bien entendu, ils ne se tiennent à aucune frontière politique. Pour suivre le gypaète barbu au cours de ses péripéties (les oiseaux sont marqués) et pour évaluer leur population dans les Alpes, il est nécessaire de pouvoir transmettre rapidement les données entre les espaces protégés. Une banque de données a été conçue spécialement à cet effet et permet un échange de données sans heurts. Les espaces protégés impliqués échangent régulièrement leurs observations (actuellement env. 20500 données) par l'intermédiaire de l'internet.



Gypaète barbu
© R. Zink (A)

La bonne coopération des représentants individuels des espaces protégés garantit le succès de cette mission. Au début du projet, on pouvait presque compter sur les doigts de la main les gypaètes barbus identifiables. Aujourd'hui, au moins 73 oiseaux sont identifiables dans les Alpes. L'année dernière, 6 couples nidifiant ont pu être trouvés. Environ le double (13) a pu être observé mais ils étaient en partie trop jeunes pour la reproduction. On reconnaît ainsi clairement la tendance positive des objectifs de protection des espèces.

On pourrait reprendre une devise bien connue et l'adapter au monitoring international du gypaète barbu: un objectif pour tous, tous pour un objectif ! En d'autres mots: chacun met à disposition des autres les données de son espace protégé et peut en échange obtenir les observations d'autres espaces protégés par l'intermédiaire du bureau international de coordination. Ainsi, pour la première fois, les espaces protégés peuvent suivre sur leur territoire des gypaètes barbus relâchés en liberté au cours de leur chemin à travers les Alpes. Actuellement, il s'agit des parcs nationaux du Mercantour (F), des Ecrins (F), de la Vanoise (F), du Parc national Suisse (CH), des parcs nationaux de Stiflserjoch (I), des Hohe Tauern (A) ainsi que des espaces protégés du Parc naturel d'Alpi Marittime (I) et d'A.S.T.E.R.S. (F). Ainsi, l'Arc alpin peut être observé dans son ensemble. Les trous existants dans le système de monitoring seront vraisemblablement bientôt comblés grâce à la coopération de nouveaux membres. En tant que chargé de mission pour le monitoring international du gypaète barbu, j'invite chaleureusement tout nouveau représentant d'un espace protégé alpin à s'associer à notre équipe pour faciliter à l'ambassadeur des Alpes, le majestueux gypaète barbu, une reconquête du territoire autrefois possédé. Des individus bien observés sont des oiseaux mieux protégés.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement:

*RICHARD ZINK / EGS
NATIONALPARK HOHE TAUERN
c/o INTERNATIONAL BEARDED VULTURE MONITORING
ULMENSTRASSE 23, A-1140 VIENNE - AUTRICHE
TÉLÉPHONE: 0043 664 1306117, TÉLÉCOPIE: 0043 1 9118473,
E-MAIL: MONITORING@AON.AT*

Parc national du Grand Paradis et Parc national de la Vanoise Ensemble au nom du bouquetin

Le Parc national du Grand Paradis et le Parc national de la Vanoise sont, tous deux, les plus anciens parcs d'Italie et de France. Institués en 1922 pour le premier et en 1963 pour le second, ils constituent ensemble le plus grand espace protégé des Alpes occidentales.

Unis par une dizaine de kilomètres frontaliers le long de l'Arc alpin, les deux parcs ont en commun des liens historiques, naturels et humains qui ont rendu tout naturel, depuis 1972, le jumelage entre les organismes et les grands axes de leurs actions avec pour objectif le développement durable.

Le jumelage a consisté à mettre en œuvre des activités de diverse nature : l'échange de gardes pour réaliser ensemble des activités de suivi, pour mieux connaître l'organisation et les différentes réalités de surveillance des deux parcs, l'étude de la faune, l'échange de scolaires, la réalisation d'un dépliant avec une carte commune, la réalisation chaque année d'articles sur des thèmes communs dans les deux revues institutionnelles que sont « Voci del parco » et « L'estive ».

Mais c'est surtout le bouquetin, pour la sauvegarde duquel les deux parcs ont consacré beaucoup d'attention, qui a mobilisé les énergies et les actions communes. Si le Grand Paradis a sûrement été le noyau relictuel de bouquetins, la Vanoise a également accueilli des individus survivants, qui se sont beaucoup développés depuis. Aujourd'hui les hardes d'animaux se déplacent d'un versant à l'autre, ignorant les frontières d'Etat. En 1998, un premier projet INTERREG entre les deux parcs concernait la gestion transfrontalière du patrimoine faunistique commun. Le projet a été l'occasion d'harmoniser les cartes thématiques communes et de rendre compatible les systèmes d'informations géographiques, différents dans les deux pays, pour réaliser des échanges quant aux pratiques de surveillance de la faune entre les

gardes, pour le monitoring de la migration des bouquetins, pour suivre la présence et la prédominance des pathologies transmissibles entre faune sauvage et faune domestique. Le même programme a permis de réaliser un manuel en italien et en français, dédié au lynx et aux autres prédateurs, qui fournissait les informations nécessaires pour reconnaître les signes de prédateurs.

A l'occasion de ce programme, les rapports entre les deux directions ont permis de perfectionner puis d'approuver en 1999 un document (la Charte de voisinage/Carta di buon vicinato) qui lie les deux parcs à un engagement commun de protection, partagé par les populations locales, qui développe les échanges entre les administrations locales, leurs représentants, les associations, pour favoriser la naissance de projets communs de caractère social, économique et culturel contribuant à la protection de l'environnement.

Pour ce faire, les deux parcs se sont engagés à développer ensemble un programme qui réponde aux objectifs suivants :

- Rapprocher les hommes et les institutions
- Rapprocher les techniques de gestion
- Promouvoir un tourisme de nature de qualité.

Pour mettre en application le premier programme, il est nécessaire de rapprocher les organismes de gestion des deux parcs à travers une participation réciproque aux réunions institutionnelles et techniques. Le gouvernement français a déjà nommé un membre du Grand Paradis au sein du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise. Quant au Grand Paradis, il invite les collègues français à toutes les réunions du conseil d'administration. De plus, les déplacements de personnel sont encouragés. Cette année, par exemple, les uns participeront à la cérémonie du quarantième anniversaire de la Vanoise le 21 juin à Rosuel, les autres à la « Giornata del guarda parco » (« Journée du garde-parc ») à Valsavarenche le 16 août. Les deux parcs s'engagent en outre à favoriser les échanges entre les écoles de leur territoire et à mettre en œuvre des initiatives pour les collectivités locales et pour les associations des deux parcs.

Pour rapprocher les techniques de gestion, les deux parcs ont décidé, par la Charte, d'instaurer une communication scientifique coordonnée. Elle est mise en application, aujourd'hui, avec le lancement d'un second projet INTERREG sur le monitoring du bouquetin constitué d'études et d'actions sur l'éco-éthologie et la dynamique de population, le suivi sanitaire, l'application de nouvelles technologies et systèmes de monitoring et de nouveaux systèmes de communication et de contrôle de la faune. Les relations entre les deux parcs se sont également traduits par une participation conjointe dans les projets de plus grande ampleur. Ainsi « Habitap » est un projet qui implique les parcs nationaux et régionaux de tout l'arc alpin, coordonné par le Réseau Alpin des Espaces Protégés, et dont l'objectif principal est celui d'établir une méthodologie commune à tous les espaces protégés qui permette une analyse approfondie de la diversité paysagère. Une



Bouquetin
© P. Folliet - PN Vanoise (F)

autre participation commune est celle au projet Life proposé par ASTERS pour le monitoring international du gypaète barbu.

Pour faire partager les idées de protection et mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel des deux massifs, les deux parcs se sont mis d'accord pour améliorer l'information et l'accueil des visiteurs. Selon la Charte, chaque centre de visiteurs et chaque point d'informations doit faire connaître aux visiteurs les caractéristiques des deux parcs. L'information spécifique à la réglementation sera élaborée et représentée sous différentes formes avec une harmonisation de la réglementation et la définition d'un code commun de bonne conduite qui sera bilingue.

La Charte prévoit également un schéma directeur commun des infrastructures d'accueil qui mettra en réseau les centres de visiteurs, les points d'informations, les expositions thématiques, les

sentiers nature. Cela a débuté avec le « Sentier des deux parcs » (« Sentiero dei due parchi ») qui transite par le col de la Loze et qui a été réalisé, signalé et muni de quelques panneaux explicatifs.

La Charte prévoit enfin une représentation commune unitaire de l'espace protégé sur des documents communs et bilingues. En cours : les deux parcs prévoient une proposition commune du dossier pour le « Diplôme européen » en 2006, à l'occasion du renouvellement de la Vanoise.

Deux parcs au nom du bouquetin, donc, pour une politique commune de conservation qui protège l'ensemble « Vanoise-Gran Paradiso » avec l'ambition de constituer une zone qui soit un modèle de protection de la nature, au cœur du réseau des Parcs d'Europe.

MICHELE OTTINO

DIRETTORE DEL PARCO NAZIONALE GRAN PARADISO (I)

PHILIPPE TRAUB

DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE (F)

Partenariat Hohe Tauern / Ecrins / Triglav 1996 - 2003

Le 11 juin 1996, les ministres de l'environnement français, autrichien et slovène ont marqué le début d'une coopération fructueuse dépassant les frontières avec la signature d'un accord de partenariat entre les Parcs nationaux des Hohe Tauern, des Ecrins et de Triglav. Depuis longtemps, les parcs nationaux ne se réduisent plus à la seule fonction de protection. Ils rayonnent, influencent les structures sociales et économiques des régions, donnent des impulsions et se confrontent aux domaines des relations publiques et de la formation. Les situations sont similaires dans l'ensemble de l'Arc alpin. Il existe de nombreux facteurs unissant les espaces au niveau des caractéristiques humaines et géographiques mais aussi de nombreuses problématiques concernant l'ensemble de l'espace alpin. Les directions des espaces protégés sont confrontés à un grand nombre de tâches et il s'agit d'échanger des expériences et des philosophies, de concevoir et de réaliser des projets communs. Depuis la signature de l'accord de partenariat, les trois parcs nationaux ont organisé une multitude d'activités :

- Echanges sur les méthodes de comptage des animaux sauvages (visites de gardes des parcs nationaux)
- Excursions d'associations et d'institutions des régions dans lesquelles se trouvent les parcs



nationaux telles que les chambres d'agriculture

- Visites mutuelles des personnels administratifs avec un échange d'expériences très animé
- Initiation de grands projets (par exemple "Habitalp": réalisation et interprétation de photos aériennes pour améliorer la gestion des espaces protégés) repris par la suite par d'autres parcs nationaux
- Participation commune à des conférences internationales
- Participation active à plusieurs projets du Réseau Alpin des Espaces Protégés dans les domaines du travail de relations publiques et de formation ainsi que de la protection de la nature (monitoring du gypaète barbu et de l'aigle royal), etc.

Il est nécessaire de mentionner plus particulièrement un projet car ce dernier ne porte pas uniquement sur la gestion d'un parc national mais, en premier lieu, inclut aussi la population régionale :

Dans la vallée "Virgental" en Tyrol oriental ainsi que dans le Champsaur français, il existe des paysages de haies marqués, résultat de l'exploitation agricole pratiquée pendant des siècles. Dans de nombreux endroits, ces précieux bijoux de la nature ont été les victimes de la "folie de l'amélioration" des années 60 visant à adapter le paysage aux machines. A la suite de plusieurs visites mutuelles, l'idée

est née de faire connaître à un public plus large la valeur de tels paysages de haies. Ainsi a été réalisé un film présentant deux paysages très éloignés et pourtant si semblables. Ici et là-bas, les hommes travaillent de manière similaire dans ces "champs-couloirs", les murets et les haies représentent autant de travail et renferment autant de petits bijoux de l'histoire naturelle. Des agriculteurs de ces deux régions nous parlent des difficultés mais aussi des joies rencontrées dans leur travail dans les labyrinthes verts, des scientifiques exposent leur importance écologique exceptionnelle et des randonneurs racontent la force qui émane de tels paysages. Le film a récolté des applaudissements frénétiques lors des premières présentations. L'objectif poursuivi, éveiller chez les habitants locaux un sentiment de fierté puisqu'ils possèdent

un tel trésor, a pu être ainsi atteint.

Le partenariat existe maintenant depuis neuf ans et a déjà été prolongé. Les activités suivantes sont prévues à l'avenir: cours de langue, échanges d'élèves, réalisation d'une exposition, rencontres de travail sur différents thèmes, coopération sur des projets orientés vers le tourisme et bien d'autres encore.

Pour conclure, je souhaite dire que l'équipe du Réseau Alpin des Espaces Protégés n'a pas seulement servi de traducteur au partenariat mais aussi de modérateur, de médiateur et de force motrice. Nous l'en remercions de tout cœur.

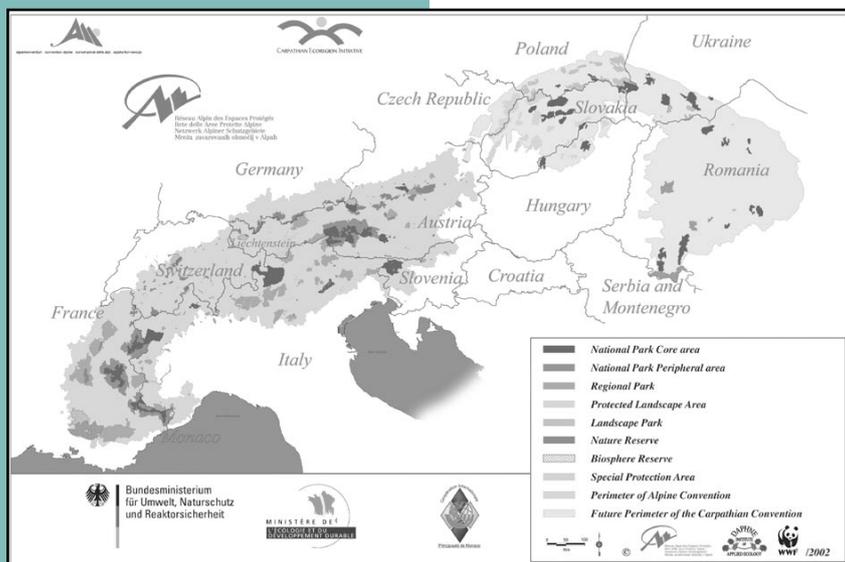
*MARTIN KURZTHALER
NATIONALPARK HOHE TAUERN (A)*

VIE DU RÉSEAU

Projet de coopération Alpes – Carpates - Pyrénées

Le Réseau Alpin a procédé depuis 1997 à un échange limité mais continu avec les massifs montagneux voisins : les Carpates et les Pyrénées. Au vu de la demande de certains espaces protégés et des organismes gouvernementaux, il s'est avéré un fort intérêt à créer des structures similaires dans ces deux massifs. Dans le contexte de la Convention des Carpates et suite à la demande du PNUE de mettre en place un réseau des espaces protégés dans les Carpates, cette coopération externe a pris une nouvelle dimension durant ces deux dernières années. L'élargissement de l'Europe vers l'Est renforce encore cette demande et offre la chance d'établir dès maintenant une coopération

solide dans le domaine de l'environnement. La conférence de Chambéry (cf. article) a entériné un document commun proposant une coopération internationale plus importante entre les régions montagneuses de l'Europe. Une déclaration des représentants de la Slovaquie et de la Roumanie confirme la volonté de créer un réseau d'espaces protégés dans les Carpates. Des contributions financières de l'Allemagne, de la France et de la Principauté de Monaco pour le Réseau Alpin rendent possible un projet de coopération pour la création d'un réseau d'espaces protégés des Carpates. La procédure est donc lancée et un comité de pilotage composé de représentants gouvernementaux des pays des Carpates se réunira sous l'égide du PNUE durant l'Assemblée Générale du Réseau Alpin en juin 2003 à Berchtesgaden. Dans les Pyrénées, une étude pour la création d'un réseau d'espaces protégés a été lancée par le Parc national des Pyrénées et débouchera sur une conférence constitutionnelle d'un futur réseau au mois de décembre 2003. Une coopération entre les massifs des Carpates, des Alpes et des Pyrénées à long terme sera bénéfique pour les trois massifs et s'inscrira dans une logique de protection de la nature européenne.



Les aires protégées des Alpes et des Carpates.

Patrimoine mondial et espaces protégés alpins

Suite à la décision de la dernière Assemblée Générale du Réseau Alpin dans le Parc national de Kalkalpen (A) en juin 2001, le Parc national du Mercantour (F) proposera en coopération avec le Réseau Alpin un argumentaire pour les parcs et réserves souhaitant démarrer un processus de reconnaissance comme patrimoine mondial naturel de l'UNESCO et ceci pour toute aire protégée de

l'Arc alpin. Il s'agit donc d'une application concrète d'une décision de l'Assemblée Générale sous le principe de la coresponsabilité. Nous prions tout espace protégé concerné par la démarche de soutenir le Parc national de Mercantour en indiquant leur niveau de progression dans la procédure et de fournir éventuellement des éléments pour cet argumentaire commun qui pourrait être une aide importante pour la reconnaissance comme patrimoine mondial. L'utilisation de cet argumentaire sera libre de toute obligation.

Comité de Pilotage International au secrétariat permanent de la Convention alpine

Le Comité de Pilotage International s'est réuni le 20 mars dernier dans les locaux du Secrétariat permanent de la Convention alpine à Innsbruck et a été accueilli par son directeur général Monsieur Noël Lebel. Le Comité de Pilotage a préparé la conférence et l'Assemblée Générale de Berchtesgaden et a traité plusieurs sujets d'actualité : coopération avec les Carpates et les Pyrénées, projet de promotion d'espaces protégés transfrontaliers, initiative française concernant les parcs et le patrimoine mondial, définition du statut de membre du Réseau Alpin (ce dernier point sera également abordé lors de l'Assemblée Générale du Réseau Alpin).



CPI à Innsbruck (A)
© G. Plassmann - Réseau Alpin

VII^{ème} Conférence alpine à Merano et Réseau Alpin

La VII^{ème} Conférence alpine incite les Etats alpins à soutenir matériellement les actions du Réseau Alpin. Cette décision est très significative et importante pour la poursuite de la coopération internationale entre espaces protégés des Alpes :

La Conférence alpine décide :

1. d'encourager le Réseau Alpin des Espaces Protégés à lui présenter des informations régulières, un programme prévisionnel ainsi qu'un rapport d'activités, tous les deux ans, en vue d'une bonne coordination avec d'autres activités développées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles;

2. de demander aux parties contractantes d'apporter leur soutien au Réseau Alpin des Espaces Protégés sous deux formes possibles:



Banderolle annonçant la conférence
© B. Opolka - Réseau Alpin

- contribution volontaire des parties contractantes entre autres pour des projets ou des travaux de l'unité de coordination et/ou
- mise à disposition temporaire de personnel auprès de l'unité de coordination.

3. de confier au Comité permanent le suivi de la mise en œuvre de ces dispositions.

(Extrait du Procès verbal de la VII^{ème} Conférence alpine, Merano, 19 novembre 2002)

Concertation 2002 : valeurs sûres et nouveautés

La rencontre de l'unité de coordination du Réseau Alpin avec la plupart des espaces protégés des Alpes durant la concertation 2002 a permis de définir les priorités pour les aires protégées en matière de coopération internationale pour les années à venir. Ceci était l'objectif ! Force est de constater qu'on trouve parmi les souhaits les plus significatifs des espaces protégés la volonté d'une certaine

Rencontre des parcs des montagnes européennes à Chambéry

Les espaces protégés des montagnes européennes se sont réunis du 13 au 16 novembre 2002 à Chambéry pour évoquer les possibilités d'une coopération à long terme entre les massifs montagneux d'Europe dans l'esprit des grands chantiers de protection de la nature en Europe (NATURA 2000, Convention des Alpes, Convention des Carpates, réseau Emerald...). Cette rencontre qui a réuni des gestionnaires

Grands prédateurs : un pas en arrière, deux en avant

Le groupe de travail du Réseau Alpin sur le thème des grands prédateurs s'est réuni les 3 et 4 avril 2003 à Spormaggiore dans le Parc naturel Adamello Brenta (I). Après un bref récapitulatif des travaux prévus, mais pour la plupart non réalisés, et de l'évolution de la situation des trois espèces (ours,

Trofeo Danilo Re 2003 : les Suisses grands vainqueurs !

Après le Parc national du Grand Paradis, c'est le Stelvio qui a accueilli et organisé cette année le Trophée à la mémoire de Danilo Re. Le séminaire s'est déroulé dans la maison du parc national nouvellement inaugurée et a permis aux gardes-moniteurs d'échanger leurs informations et expériences de terrain sur le thème des grands carnivores : ours, lynx, loup. Les épreuves sportives, organisées dans le cadre magnifique de la petite

réorganisation des groupes de travail traditionnels, la proposition de voyages d'études thématiques et de formations internationales pour le personnel d'espaces protégés par le Réseau Alpin. Un travail de prospective et de stratégies pour la promotion de nouveaux espaces protégés et les opportunités de promotion d'espaces transfrontaliers et de corridors écologiques a été également demandé. La consolidation des services apportés aux parcs et le renforcement d'outils pour le travail international était très souvent cité comme priorité. Un rapport complet de cette concertation sera fait lors de l'Assemblée Générale du Réseau Alpin à Berchtesgaden.



Une des excursions
© D. Oppizzi (CH)

d'espaces protégés de 19 pays européens a permis de présenter les mesures de protection de la biodiversité et les actions en faveur du développement durable dans les différents massifs. Il s'agissait aussi de susciter des coopérations fortes entre les espaces protégés des massifs montagneux européens. Une déclaration commune a été rédigée à cette fin. Elle est disponible auprès du Réseau Alpin tout comme les documents de la conférence.

loup, lynx) sur l'Arc alpin, d'après discussions se sont engagées. Grâce à l'important travail de l'équipe du Life Ursus (Adamello Brenta) et à l'intérêt partagé par tous les participants de s'engager concrètement dans une démarche commune, une déclaration d'intentions et un programme d'actions ont été finalisés. Ce document traduit dans les 4 langues alpines a été diffusé au sein du Réseau Alpin. Base de travail possible et concrète pour l'ensemble des organismes travaillant sur la question des grands carnivores, il est le fruit d'une constatation : nous travaillons tous pour la conservation des espèces, faisons fi de nos domaines d'interventions, travaillons ensemble.



L'épreuve de tir
© E. Brancz -
Réseau Alpin

station de Trafoi, ont été remportées de main de maîtres par l'équipe du Parc national Suisse, suivie du Parc naturel Alta Valle Pesio e Tanaro et du Parc national de Berchtesgaden. A noter d'ores et déjà dans les calendriers que le Parc naturel Adamello Brenta a annoncé qu'il prendrait en charge la 9^{ème} édition du Trophée en 2004. Félicitations à tous pour la réussite et l'esprit très convivial de cette manifestation ! Tous les résultats et photos sont disponibles sur:

<http://trofeo-trafoi.com>

4^{ème} Conférence Internationale et Assemblée Générale des Espaces Protégés Alpins

La 4^{ème} Conférence Internationale et Assemblée Générale des Espaces Protégés Alpins se déroulera du 26 au 28 juin 2003 à Berchtesgaden (D). La manifestation, organisée par le Parc national de Berchtesgaden et par le Réseau Alpin des Espaces Protégés, s'ouvrira avec une conférence sur le thème «Les espaces protégés alpins : carrefour de l'écologie et de la communication». Le jour suivant aura lieu l'Assemblée Générale de tous les espaces protégés alpins. Le programme prévoit aussi des excursions, à la découverte des superbes beautés naturelles du Parc national de Berchtesgaden, et des moments de loisirs (apéritif alpin, visite aux mines de sel, projection d'audiovisuels).

Pour tous renseignements supplémentaires veuillez consulter le site Internet du Réseau Alpin à l'adresse www.alparc.org.

« Gesäuse » : le plus jeune parc national des Alpes

Depuis octobre 2002, on compte 14 parcs nationaux dans les Alpes (sans compter les différentes unités administratives du parc de Stelvio et des Hohe Tauern). Dans le Land de Steiermark a été créé le plus jeune parc de la famille : le Gesäuse sur une superficie actuelle de 11 100 hectares (une extension est prévue). La catégorie II de l'UICN est envisagée. Plus d'informations sur ce parc sous peu.

Système d'Information Géographique du Réseau Alpin

Sur la base de la discussion avec de nombreux espaces protégés et la demande forte de disposer de données sur les espaces protégés (périmètre de la Convention alpine), le Réseau Alpin a lancé, dès cette année, l'élaboration d'un Système d'Information Géographique. Cet outil peut servir dans un premier temps comme source d'information pour les gestionnaires des espaces protégés (qui travaille sur quelle problématique, qui dispose de quelles espèces, quelles sont les mesures de protection mises en œuvre, quelles

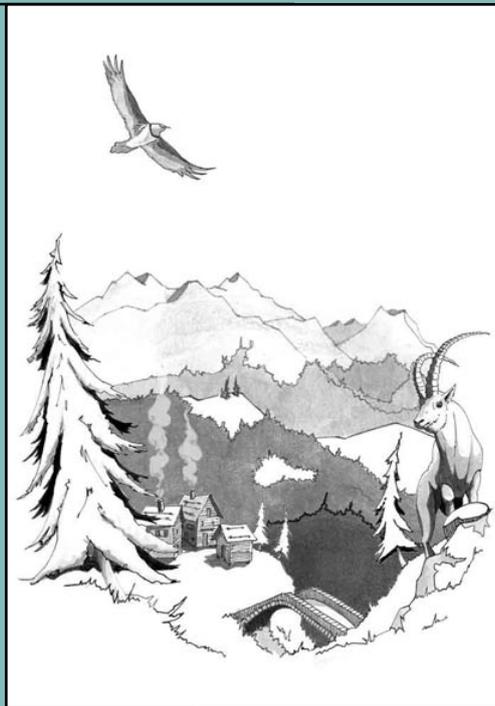


Illustration de la conférence
© C. Berthoud (CH)

Certification environnementale pour le Parc naturel Mont Avic

Le 10 avril 2003 à Aoste a été remis au Parc naturel du Mont Avic le certificat UNI EN ISO 14001. En outre, courant mai, le Parc a été enregistré officiellement dans le cadre du règlement communautaire CE 761/2001 EMAS (Système communautaire de management environnemental et d'audit), devenant ainsi le premier espace protégé italien à avoir obtenu cette reconnaissance importante dans le domaine de l'environnement.

Des détails sur le Système de Gestion Environnemental mis en place dans la vallée du Mont Avic seront apportés dans le prochain bulletin.

sont les caractéristiques des espaces protégés pour trouver des situations de gestion comparables...). Dans un deuxième temps, un tel outil pourrait connaître une version grand public sur Internet. Nous demandons à tous les partenaires gestionnaires de bien vouloir adresser à l'unité de coordination du Réseau Alpin une carte topographique 1 : 50 000 et un fichier digital du périmètre de votre parc (géoréférencé) afin de soutenir ce travail. Un courrier précisant les détails vous sera adressé directement.

ACTUALITÉS ACTUALITÉS

Vision de biodiversité pour les Alpes

Les résultats de l'atelier de travail de mai 2002 que le Réseau Alpin a organisé en partenariat avec le WWF, le comité de recherche de la Convention alpine et la CIPRA Internationale, sont à intégrer dans les travaux futurs de la coopération entre espaces protégés et notamment dans les considérations de création d'espaces protégés transfrontaliers et de corridors écologiques. Ces



Participants en 2002
© Réseau Alpin

résultats devraient notamment trouver un écho dans le Système d'Information Géographique à développer par le Réseau Alpin et l'application de certaines mesures prévues dans la Convention Alpine.

PUBLICATIONS

Espaces Protégés – Espaces de recherche, Le cas de l'Arc alpin

Un numéro de la Revue de Géographie Alpine réalisé en coopération avec le Réseau Alpin montrant les champs multiples de recherche scientifique dans les espaces protégés des Alpes. 10 articles présentant des recherches en cours dans différents pays alpins, numéro en plusieurs langues.



A commander à la Revue de Géographie Alpine :
francoise.vigny@ujf-grenoble.fr

Revue de Géographie Alpine, 140 p.

Réseau Alpin des Espaces Protégés

Tél : +33 (0)4 92 40 20 00
Fax : +33 (0)4 92 40 20 01

Directeur de publication : Guido Plassmann
Conception : Galdric L'Héritier, Florence Spiteri (05)
Réalisation : Réseau Alpin des Espaces Protégés
Ont participé à ce numéro : M. Biasia, J. Bizjak, M. Bocca, E. Brancaz, H. Franz, M. Kurzthaler, C. Michiels, M. Ottino, G. Plassmann, M. Stoeckel, P. Traub, J. Trittin, R. Zink
Traductions : M. Biasia, F. Bibic, E. Brancaz, A. F. Gasperlin, T. Markun, N. Morelle, K. Röthig, S. Unterreiner
Relectures : M. Biasia, E. Brancaz, S. Nunes Veloso, G. Plassmann, T. Reeg

Le cerf dans le PN Suisse et dans ses alentours

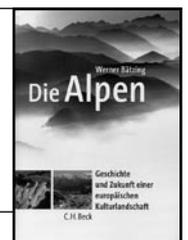
Nouveau livre de Heinrich Haller, publié par le Parc national Suisse concernant la population du cerf rouge (*cervus elaphus*) dans le parc et ses environs. Il propose des approches historiques, génétiques et montre l'évolution du cheptel au 20^{ème} siècle notamment avec une présentation de la distribution en haute montagne essentiellement. Publié dans la série « Nationalpark-Forschung in der Schweiz ». Peut être commandé au Parc national Suisse : info@nationalpark.ch



Der Rothirsch im Schweizerischen Nationalpark und dessen Umgebung, ISBN 3-9520876-5-3, ISSN 1022-9493, 144 p.

Die Alpen

Die Alpen. Histoire et avenir d'une région culturelle de l'Europe. Nouvelle conception du livre de 1991. Nombreuses illustrations et cartes, histoire, évolution et contexte socio-culturel des Alpes.



Die Alpen, 431 p.

Micropolis - Isatis
F - 05000 GAP
e-mail : info@alparc.org
Internet : <http://www.alparc.org>

Édité avec le concours du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Rhône-Alpes et le Parc national des Ecrins.

Publié en français, italien, allemand, slovène.
Reproduction autorisée en citant la source.
Impression sur papier recyclé : Imprimerie des Arts Graphiques (74)
Nr. ISSN : 1282-2507